



Conseil de
l'Union européenne

Luxembourg, le 16 avril 2018
(OR. en)

7735/18

COAFR 89
CFSP/PESC 319
COHOM 47
COHAFA 23
RELEX 303

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	16 avril 2018
Destinataire:	délégations
Objet:	South Sudan
	- Council conclusions (16 April 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Soudan du Sud, que le Conseil a adoptées lors de sa 3613^e session, tenue le 16 avril 2018.

Conclusions du Conseil sur le Soudan du Sud

1. L'année 2018 est déterminante pour l'instauration de la paix au Soudan du Sud, étant donné que le mandat du gouvernement d'union nationale de transition, défini dans l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud, vient à expiration. L'UE soutient sans réserve les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour remédier à la situation et instaurer la paix au Soudan du Sud par l'intermédiaire du forum de revitalisation de haut niveau. Toutes les parties prenantes devraient être en mesure de participer librement et sans crainte au forum de revitalisation de haut niveau. L'UE se félicite du rôle important joué par la société civile, les jeunes, les femmes et les organisations religieuses lors des deux premières phases de l'organisation de ce forum. Ils doivent disposer d'un espace politique permettant leur participation, au même titre que les groupes vulnérables.

Si l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud reste la base de ce processus, les discussions doivent refléter la réalité sur le terrain. L'UE demeure profondément préoccupée par la poursuite des combats et des violations graves des droits de l'homme, qui ont entraîné des souffrances humaines d'un niveau effrayant et ont laissé le pays en ruine. L'UE demande instamment à toutes les parties aux négociations de placer l'avenir du pays et les besoins de sa population au premier plan des priorités.

2. L'UE exhorte toutes les parties au conflit au Soudan du Sud à mettre fin immédiatement aux combats et à participer au processus de paix de bonne foi. Lors du forum de revitalisation de haut niveau, toutes les parties doivent afficher un engagement accru réel et se montrer déterminées à trouver un accord sur un partage des responsabilités viable et réexaminé; des structures de gouvernance responsables et réalistes reflétant la diversité politique, régionale et ethnique du pays; une période de transition claire; et des dispositifs contrôlés, durables et efficaces dans le secteur de la sécurité qui ne puissent pas être utilisés pour défendre les intérêts d'un seul groupe. Il s'agit d'une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité viables et durables au Soudan du Sud.

3. L'UE se félicite de la signature, le 21 décembre 2017, de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Toutefois, l'UE exprime sa profonde consternation face à la poursuite des violations de l'accord par toutes les parties. Toutes les parties doivent immédiatement mettre un terme aux violations, militaires ou autres, de l'accord, notamment aux entraves aux opérations humanitaires, à la propagande hostile et au harcèlement dont sont victimes la société civile, les médias et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (CTSAMM). L'UE salue le travail qu'a accompli à ce jour le CTSAMM pour rendre compte des violations de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire dans des conditions difficiles. Il est essentiel que les parties communiquent sans réserve les informations relatives à leurs unités militaires, afin que l'Union africaine (UA) puisse prendre des mesures contre les auteurs des actes concernés. L'UE demande à toutes les parties de soutenir le processus de vérification, y compris en facilitant l'accès du CTSAMM.
4. L'UE se félicite vivement du rôle important joué par l'UA ainsi que des efforts que déploient sans relâche les Nations unies et leur mission au Soudan du Sud (MINUSS) pour protéger les civils et soutenir le processus de paix. L'UE demande une nouvelle fois que la MINUSS, y compris la force de protection régionale (FPR), puissent exécuter leurs mandats conformément à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle souligne que tous les pays de la région doivent adopter une approche unie.

5. L'UE demeure extrêmement préoccupée par la persistance d'une situation humanitaire catastrophique, qui est essentiellement due au conflit en cours. Sept millions de personnes, soit deux tiers de la population, ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire après plus de quatre années de conflit, les enfants étant particulièrement touchés. Plus de quatre millions de personnes sont déplacées, parmi lesquelles plus de deux millions ont fui vers des pays voisins. Les organisations humanitaires restent confrontées à des menaces sécuritaires et à d'autres entraves, y compris des obstacles administratifs. Les parties au conflit continuent de détourner des ressources, notamment en prélevant des droits exorbitants sur les permis de travail ainsi que des taxes arbitraires. L'UE condamne toutes les attaques commises contre des membres du personnel humanitaire et demande instamment à toutes les parties au conflit de garantir un accès libre, sûr et sans entrave à toutes les zones, conformément au droit international humanitaire. L'UE appelle également à des actions collectives fortes de la part de l'ensemble des donateurs, agences de l'ONU et ONG, afin de répondre à la situation de manière plus systématique et résolue. L'UE demande à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils et de faciliter les soins médicaux. Plus que jamais, il est essentiel de garantir un accès permanent, sûr et durable de l'aide humanitaire afin d'éviter une nouvelle famine en 2018.

6. L'UE condamne avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées contre des civils, notamment, mais pas exclusivement, celles dont a fait état la commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud. Il est régulièrement rendu compte et fait état de graves violations des droits de l'homme, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre, notamment de violences fondées sur l'appartenance ethnique, de viols et d'autres formes de violences sexuelles et sexistes, du recrutement et de l'utilisation d'enfants pendant les conflits, de disparitions forcées et de détentions au secret, d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'actes de torture. L'espace dévolu aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes pour qu'ils travaillent librement ne cesse de se rétrécir dans tout le pays. La culture de l'impunité ne doit plus être tolérée; l'UE souligne qu'il est nécessaire d'y mettre un terme de toute urgence et appelle une nouvelle fois toutes les parties à faire en sorte que les auteurs des actes concernés en rendent compte et à veiller à ce que les victimes aient accès à des recours effectifs. L'UE soutient sans réserve la mise en œuvre des institutions de justice transitionnelle au Soudan du Sud et demande instamment au gouvernement d'union nationale de transition de progresser sur les mécanismes prévus au chapitre V de l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud, et notamment de signer sans plus attendre le mémorandum d'accord sur la mise en place d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud. L'UE apportera son soutien au bon fonctionnement du mécanisme à l'avenir.
7. L'UE condamne fermement le niveau élevé de corruption et l'ampleur des flux financiers illicites qui alimentent le conflit. Elle préconise une responsabilité financière accrue, le respect des normes financières internationales ainsi qu'une collaboration responsable avec les secteurs financiers régionaux et internationaux, et elle encourage le Soudan du Sud à adhérer au Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe. Ces éléments sont essentiels pour lancer le processus de rétablissement de la confiance de la population et des partenaires internationaux dans la gestion des fonds publics au Soudan du Sud. L'UE est vivement préoccupée par la poursuite des importations d'armes et les allégations de complicité au niveau régional. Elle continuera à appliquer son propre embargo sur les armes et demande une nouvelle fois l'instauration d'un embargo des Nations unies sur les armes. L'UE se félicite de la décision qu'a prise le Conseil des ministres de l'IGAD lors de sa 61^e session, tenue le 26 mars 2018, d'imposer des sanctions ciblées aux auteurs de violations de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, et elle encourage l'UA à mettre en œuvre cette décision. L'UE reste prête à appliquer toutes les mesures qui s'imposent à ceux qui entravent le processus politique.

8. Une fois qu'un accord aura été trouvé lors du forum de revitalisation de haut niveau et qu'une nouvelle transition débutera, le nouveau gouvernement du Soudan du Sud devra relever des défis majeurs. Tout d'abord, un cessez-le-feu permanent doit être instauré. Il est nécessaire d'assurer la sécurité de la population et de meilleures conditions humanitaires afin de favoriser un environnement sûr permettant un éventuel retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes. Le processus de révision constitutionnelle devrait être achevé de manière inclusive, en garantissant un espace politique et civique ouvert. Il convient d'élaborer des processus d'obligation de rendre des comptes, de réconciliation et de divulgation de la vérité, qui sont autant d'éléments essentiels pour rendre justice à la population. Les autorités de transition pourront s'appuyer sur ces processus pour préparer des élections ouvertes à tous et crédibles dans le cadre d'un calendrier révisé.

Compte tenu de ce qui précède, l'UE se déclare prête à réfléchir à la meilleure manière d'aider le Soudan du Sud à progresser sur la voie de la paix et de la stabilisation.
